

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Arrêté du 27 juillet 2015 modifiant l'arrêté du 29 novembre 2001 fixant la liste des emplois ouvrant droit à la nouvelle bonification indiciaire au titre de la politique de la ville à certains personnels du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat

NOR : DEVK1518465A

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Vu le décret n° 2001-1129 du 29 novembre 2001 portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire au titre de la mise en œuvre de la politique de la ville à certains personnels du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;

Vu l'arrêté du 29 novembre 2001 fixant les conditions d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire au titre de la mise en œuvre de la politique de la ville à certains personnels du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;

Vu l'arrêté du 29 novembre 2001 modifié fixant la liste des emplois ouvrant droit à la nouvelle bonification indiciaire au titre de la politique de la ville à certains personnels du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat,

Arrête :

Art. 1^{er}. – L'annexe de l'arrêté du 29 novembre 2001 susvisé fixant la liste des emplois ouvrant droit à la nouvelle bonification indiciaire au titre de la politique de la ville est remplacée, à effet du 1^{er} février 2015 pour ce qui concerne la répartition de l'enveloppe de la direction départementale de l'équipement et de l'agriculture du Val-d'Oise, par les dispositions de l'annexe du présent arrêté.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 27 juillet 2015.

Pour la ministre et par délégation :

*L'adjoint à la directrice
des ressources humaines,*

E. LE GUERN

A N N E X E

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DU VAL-D'OISE

FONCTIONS EXERCÉES	NIVEAU de qualification de l'emploi	NOMBRE d'emplois	NOMBRE de points (IM) par emploi
Responsable du service de l'habitat, de la rénovation urbaine et du bâtiment	A	1	50 points
Adjoint au responsable du service de l'habitat, de la rénovation urbaine et du bâtiment	A	1	50 points
Adjoint au responsable du service de l'habitat, de la rénovation urbaine et du bâtiment, en charge de la rénovation urbaine	A	1	50 points
Responsable du pôle parc social	A	1	50 points

FONCTIONS EXERCÉES	NIVEAU de qualification de l'emploi	NOMBRE d'emplois	NOMBRE de points (IM) par emploi
Chargé de mission au pôle rénovation urbaine	B	2	30 points
Chargé d'études référent rénovation urbaine au pôle rénovation urbaine	B	1	30 points
Instructeur des dossiers hébergement, résidences sociales et opérations ANRU au pôle parc social	B	1	30 points